

Lurelu

La seule revue québécoise exclusivement consacrée à la littérature pour la jeunesse



Résultats du 7^e concours littéraire Lurelu

Volume 15, numéro 3, hiver 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/12199ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association Lurelu

ISSN

0705-6567 (imprimé)

1923-2330 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1993). Résultats du 7^e concours littéraire Lurelu. *Lurelu*, 15(3), 8–8.

Résultats du 7^e concours littéraire Lurelu

Nous avons reçu, pour cette septième édition de notre concours, pas moins de 51 contes ou nouvelles. Les textes nous venaient de vingt et une personnes, soit dix-sept femmes, deux hommes et deux personnes dont nous n'avions que l'initiale du prénom.

Le jury était composé de Fernande Mathieu, animatrice en lecture, Roger Poupart, écrivain, et Madeleine Vincent, correctrice de *Lurelu*.

M. Alain M. Bergeron* s'est classé premier, avec une nouvelle intitulée «À la recherche des parents perdus». Le jury a noté l'écriture fluide et naturelle, l'idée originale et



pleine d'humour, le récit dynamique et bien mené. «Un petit bijou», pour citer l'un des membres du jury.

M^{me} Nicole Davidson a mérité la deuxième place, avec le court récit «Tête de caboche», un texte qui se lit bien et présente un riche vocabulaire, selon le jury, qui en a aimé le suspense et le dénouement inattendu.

M^{me} Marie-Claude Lord s'est classée troisième avec un conte, «Le chat de tante Clara», rempli de jolies images. Les lauréat(e)s ont reçu respectivement des prix de 200 \$, 150 \$ et 100 \$.

* À ne pas confondre avec l'écrivain de science-fiction Alain Bergeron, auteur de **Un Été de Jessica** (Les Quinze, 1980) et **Le Chant des Hayats** (Jeunesse-Pop, 1992).

Illustration: Mario Giguère



CONCOURS LITTÉRAIRE



Dans le but d'encourager la relève, la revue

Lurelu

lance son huitième concours littéraire à l'intention des 18 ans et plus.

Il s'agit d'écrire un conte pour les enfants ou une nouvelle pour les préadolescent(e)s ou jeunes adolescent(e)s.

Les conditions

- Avoir 18 ans ou plus.
- Être citoyen(ne) canadien(ne) et domicilié(e) au Canada.
- N'avoir jamais publié un livre (on peut toutefois avoir publié des nouvelles ou des poèmes dans des revues).
- Ne pas être membre du comité de rédaction de *Lurelu*.

Les règlements

- Les textes doivent avoir entre trois et dix pages, dactylographiés à double interligne.
- Les textes doivent être soumis en trois exemplaires. *Les textes soumis en un seul exemplaire ne seront plus acceptés.*
- Préciser (sous le titre) si le texte s'adresse aux enfants (5 à 10 ans) ou aux préadolescent(e)s et jeunes adolescent(e)s (10 à 14 ans).
- On peut soumettre un maximum de trois textes.
- Les textes doivent être anonymes ou signés d'un pseudonyme. L'identité et l'adresse de l'auteur(e) doivent figurer dans une enveloppe scellée accompagnant le texte, le titre du texte devant être inscrit *sur* l'enveloppe.
- La date limite pour participer au concours est le 27 août 1993.
- L'adresse de la revue est : C.P. 340, succursale de Lorimier, Montréal (Québec), H2H 2N7.
- La rédaction ne retourne pas les textes ni ne s'engage à les commenter ou à les classer au-delà du troisième rang.

Les prix

- Les auteur(e)s des textes primés conservent tous leurs droits.
- Les trois meilleurs textes seront publiés dans *Lurelu* au cours de l'année 1993-1994 et seront illustrés par un(e) artiste choisi(e) par la rédaction.
- Les auteur(e)s des textes primés recevront respectivement 200 \$ (premier prix), 150 \$ (deuxième prix) et 100 \$ (troisième prix).

Le jury

- Le jury sera composé de trois personnes œuvrant dans le milieu de la littérature pour la jeunesse (membre du comité de rédaction, auteur(e), bibliothécaire ou animatrice).
- Selon la qualité ou la quantité des textes reçus, le jury peut déterminer moins de trois gagnant(e)s, ou des gagnant(e)s ex æquo, ou encore il peut décider de ne pas accorder de prix.
- Les décisions du jury sont sans appel.